Image not found or type unknown

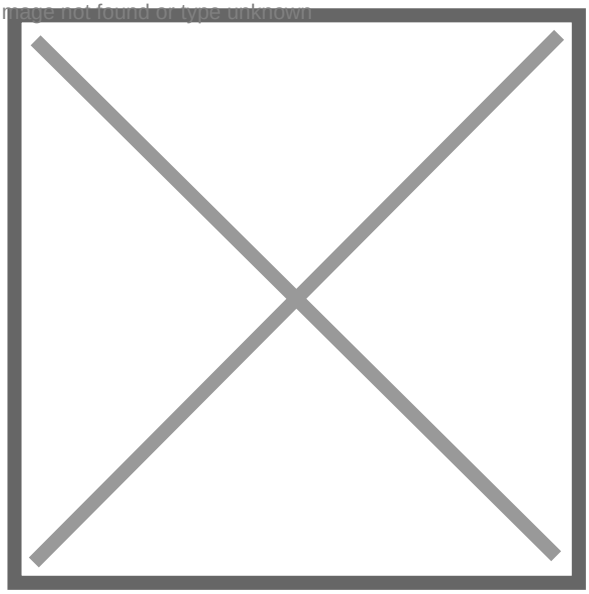

Licenciement insuffisance professionnelle

Par **klo87**, le **08/05/2012** à **19:20**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD dans une mairie pour une durée d'un an, je ne suis pas titulaire, seulement cette dernière souhaite rompre mon CDD et me licencier pour insuffisance professionnelle, a t'elle le droit de rompre mon contrat pour cette raison ?
Merci

Par **pat76**, le **09/05/2012** à **18:06**

Bonjour

Sauf accord des parties, un CDD ne peut être rompu qu'en cas de faute grave ou de force majeur.

Si votre employeur voulait rompre le CDD pour insuffisance professionnelle, vous seriez en droit de l'assigner devant le Tribunal Administratif et lui réclamer le paiement de tous les salaires que vous auriez perçus de la date de la rupture jusqu'à la fin du CDD.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés